



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°572) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES BERLIOZ ET
BOUQUET, A L'ASSOCIATION « LA
LOCOMOTIVE DES ARTS »**

**DÉCISION N° AU-19-102
EN DATE DU 11 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « La Locomotive des Arts » représentée par Monsieur Philippe MINGASSON, en qualité de Président, et domiciliée, 86 rue Defrance, 94300 VINCENNES, ayant donné délégation de signature à Laura DYENS-TAAR, Directrice de la Locomotive des Arts, d'organiser des répétitions du spectacle « Monsieur Choufleuri restera chez lui le... », le 13 mars 2019 de 18 h à 22 h dans la salle Bouquet et les 14 et 15 mars 2019 de 13 h à 19 h dans la salle Berlioz ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « La Locomotive des Arts » représentée par Monsieur Philippe MINGASSON, en qualité de Président, et domiciliée, 86 rue Defrance, 94300 VINCENNES, ayant donné délégation de signature à Laura DYENS-TAAR, Directrice de la Locomotive des Arts, une convention de location de salles afin d'organiser des répétitions du spectacle « Monsieur Choufleuri restera chez lui le... », le 13 mars 2019 de 18 h à 22 h dans la salle Bouquet et les 14 et 15 mars 2019 de 13 h à 19 h dans la salle Berlioz ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET